

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 028-200056463-20210324-21_049BIS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2021

Date de convocation : 18/03/2021	L'an deux mille vingt-et-un Le mardi vingt-quatre mars à dix-neuf heures sept minutes				
Date d'affichage : 29/03/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer culturel, 9 rue de Dunkerque en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	26	5	31	2

DELIBERATION N° 21/049

ETAIENT PRESENTS : (26)

Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Gilberte **BLUM**
Sylviane **BOENS**
Christiane **CHEVALLIER**
Cécile **DAUZATS**

Yoann **DEBOUCHAUD**
Dominique **DESHAYES**
Joseph **DIAZ**
Amandine **DUBAND**
Jean-Luc **DUCERF**
Bruno **EQUILLE**

Marie-Anne **HAUVILLE**
André **FRANCIGNY**
Joël **GEOFFROY**
Frédéric **GRIZARD**
Fabienne **HARDY-HOUDAS**
Stéphane **HOUDAS**
Claudine **JIMENEZ**

Dominique **LETOUZE**
Steeve **LOCHET**
Olivier **MARTINEZ**
Rodolphe **PERROQUIN**
Frédéric **ROBIN**
Sylvie **ROLAND**
Christelle **TOUSSAINT**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (5)

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Benjamin DUROSAU	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Florence LE HYARIC	a donné pouvoir à	Marie-Anne HAUVILLE
Stéphane LEMOINE	a donné pouvoir à	Yoann DEBOUCHAUD
Robert TROUILLET	a donné pouvoir à	Amandine DUBAND

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (2)

Stéphane **HOUDAS** - Nicole **MAKLINE**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

MISE EN VENTE D'UN BIEN COMMUNAL :

MAISON, DEPENDANCES, JARDIN SITUÉS 17 RUE GUY DE LA VASSELAI **(SAINT-SYMPHORIEN)**

RAPPORTEUR : M. Frédéric ROBINI

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Dans le but d'aménager un parking à proximité du cabinet médical du Docteur Moretti, la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a acquis par acte notarié du 12/04/2019, la propriété des consorts LAIGNEAU située 17 rue Guy de la Vasselais à Saint-Symphorien pour un montant de 250 000 €.

Pour mémoire, ce bien se compose d'une maison d'environ 100 m², de dépendances, d'un atelier, d'un jardin et d'un terrain, le tout sur une superficie 919 m².

La réalisation du parking se faisant sur une partie de cet ensemble (690 m² environ), il reste la maison et ses dépendances, l'atelier et le jardin. L'ensemble fera l'objet d'une division afin de dissocier l'atelier du reste de la propriété.

N'ayant pas d'intérêt particulier à conserver la maison et ses dépendances, compte tenu des frais de remise en état qu'il faudrait engager, il est préférable de les mettre à la vente telles quelles.

Afin de garantir l'utilisation future de ces biens, il sera précisé aux acquéreurs potentiels qu'aucun aménagement de logement supplémentaire ne sera accepté dans les dépendances, ni la division de la maison en plusieurs logements. Cette clause sera inscrite dans l'acte de vente.

Aussi, il est demandé au conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de mise en vente.

Après en avoir délibéré, à la majorité,

Voix contre : 6 > Mmes Gilberte BLUM et Christelle TOUSSAINT et MM Yoann DEBOUCHAUD et son pouvoir Stéphane LEMOINE, Joël GEOFROY et Dominique LETOUZE

Abstention : 0

Voix Pour : 25

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210324-21_049BIS-DE

VU le Code Civil et notamment les articles 1582 à 1701-1 ;

VU le Code de la Propriété Publique et notamment les articles L.3211-14 et L3221-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU l'estimation des Domaines en date du 23/02/2021 évaluant le bien à 119 000 € ;

Considérant que la commune n'a aucun intérêt à conserver dans son patrimoine privé le bien cité plus haut ;

Considérant que la vente de ce bien générera des ressources financières nécessaires à la réalisation de projets communaux ;

ARTICLE 1 : Décide de proposer à la vente la maison, ses dépendances et son jardin situés 17 rue Guy de la Vasselais (Saint-Symphorien) sur la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, pour un montant de 140 000 € (cent-quarante-mille euros). Les frais de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 : Dit que le choix de l'acquéreur et le prix définitif fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Dit que cette mise en vente sera gérée par le biais d'agences immobilières.

ARTICLE 4 : Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

ARTICLE 5 : Autorise M. le Maire à signer les documents afférents à cette mise en vente.

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. . Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

VILLE D'AUNEAU – BLEURY –
SAINT-SYMPORIEN

Reçu par courriel le 23/02/2021



N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle GESTION PUBLIQUE

Service : Pôle d'Evaluations Domaniales

Adresse : 3 place de la République

28019 CHARTRES CEDEX

Téléphone : 02.37.18.70.98

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jérôme COMMEINHES

Téléphone : 02.37.20.72.75

Courriel : ddfip28.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. : Avis n° 2021-28015V0115

DS : 348 9029

Le 23 FEV. 2021

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210324-21_049BIS-DE

Monsieur le Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
Hôtel de Ville
Avenue Gambetta – BP 90090
28702 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON D'HABITATION

ADRESSE DU BIEN : 17, RUE GUY DE LA VASSELAI – ST SYMPHORIEN LE CHÂTEAU 28700 AUNEAU-BLEURY-SAIN

VALEUR VÉNALE : 119 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

2 – Date de consultation : 01/02/2021

Date de réception : 01/02/2021

Dernière visite : 14/02/2018

Date de constitution du dossier « en état » : 01/02/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Demande d'estimation de la valeur vénale d'une maison d'habitation en vue de sa cession.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : emprise d'environ 736 m² à prélever sur la parcelle cadastrée 361 AD n° 50, et parcelle cadastrée 361 AD n° 48.

Description du bien : maison d'habitation vétuste et son terrain.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.
- situation d'occupation : libre.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

RNU.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

La valeur vénale est estimée à 119 000 €.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L'AVIS

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

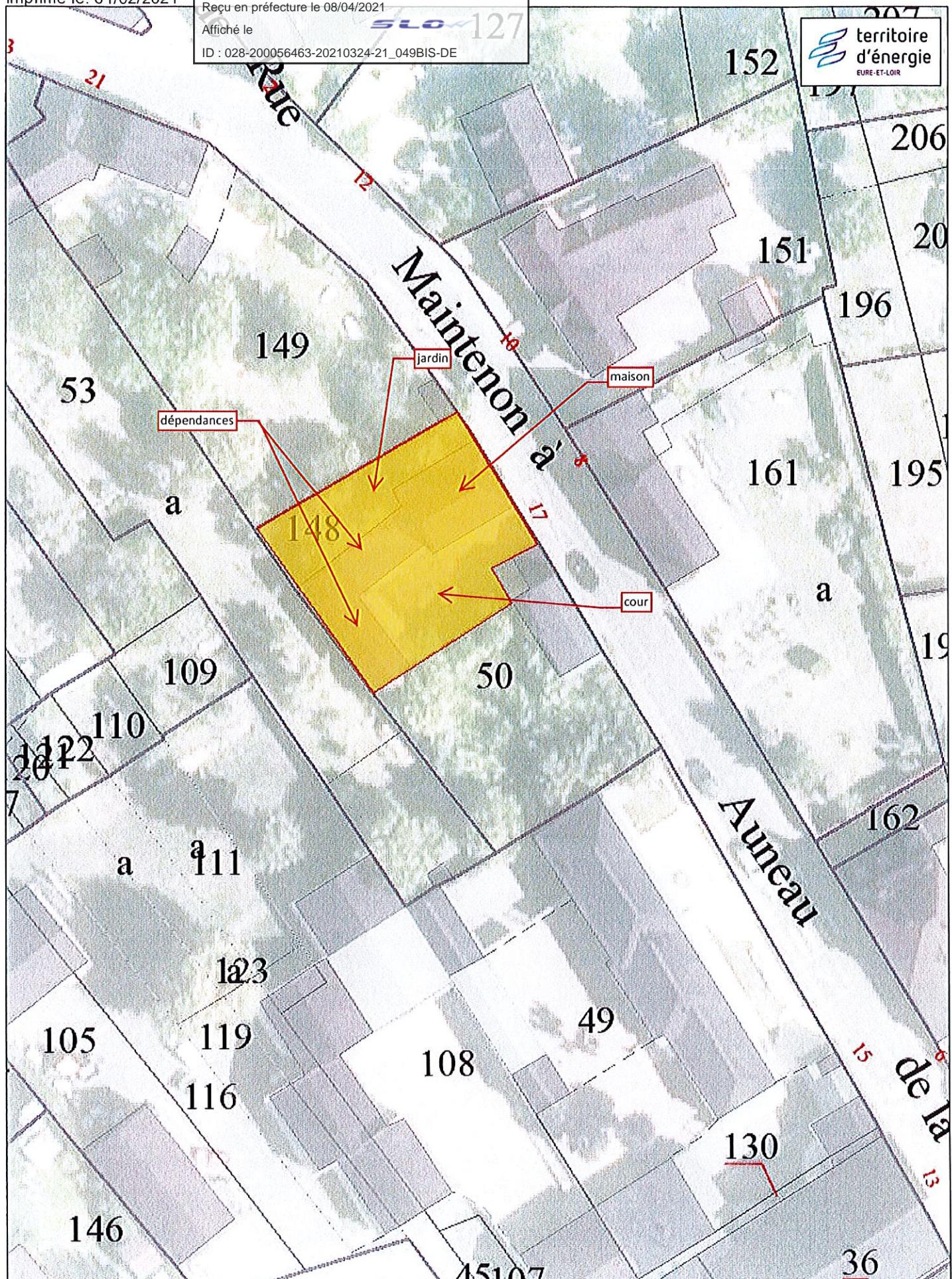
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques

Jérôme COMBEINHES



FICHE SYNTHETIQUE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL A VENDRE :

Maison + dépendances + terrain (à Saint-Symphorien)

Situé : 17 rue Guy de la Vasselais (Saint-Symphorien)
Cadastré : 361 AD 148 et 361 AD 50 (pour partie)
Superficie : 460 m² environ au total
Nature : Terrain non bâti (jardin parcelle 361 AD 148) de 123 m²
Terrain bâti comprenant une habitation d'environ et des dépendances

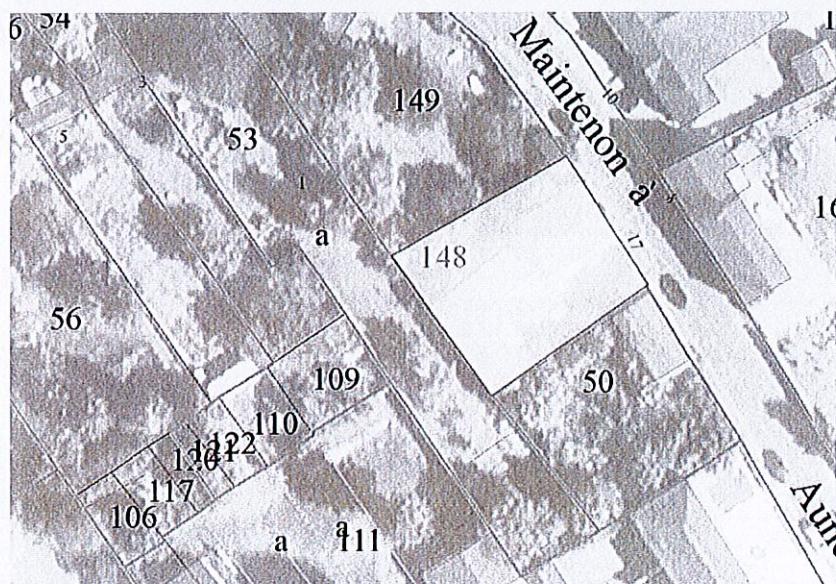
Maison datant de 1900 d'une superficie d'environ 100 m² et qui comprend :

- Au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle à-manger, local, WC, salle d'eau, 2 chambres
- Au 1^{er} étage : palier, 2 chambres, grenier, combles

Urbanisme : RNU

Desserte réseaux : assainissement, eau potable, électricité (Rue Guy de la Vasselais)

Taxe foncière : 968 € pour 2020



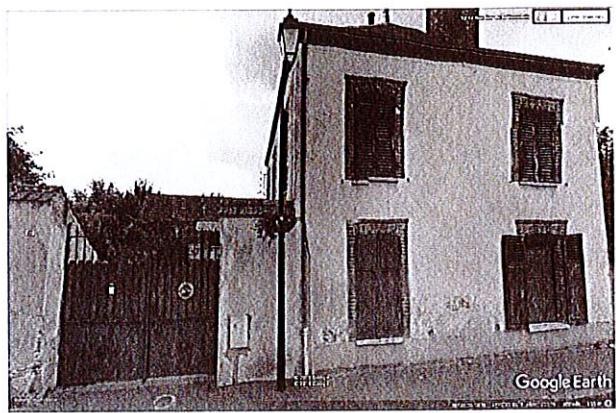
PROPRIETE COMMUNALE

Adresse : 17 rue Guy de la Vasselais (Saint-Symphorien)

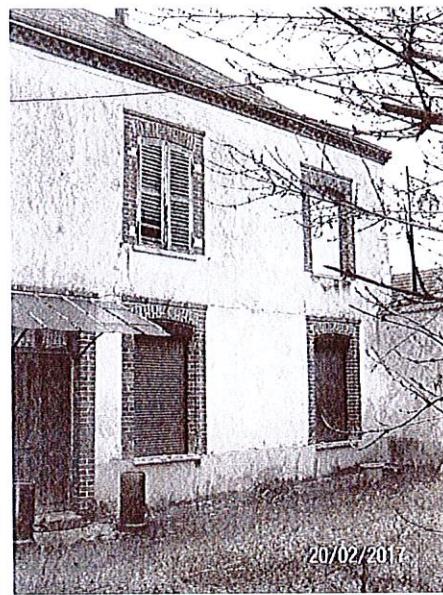
Parcelles cadastrales : 361 AD 50p et 148

Objet : projet de cession d'une maison d'habitation

Vue depuis la rue :



Vue depuis la cour intérieure :



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210324-21_049BIS-DE